



AVIS DE COURSE
Trophée Michel Beaudouin Dériveurs
Société Nautique de Larmor-Plage
Grade 5C

Samedi 03 mai 2025

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux.
- 1.3 - le règlement sportif du championnat du Morbihan CDV56.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h le vendredi 02 mai 2025.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles sur le panneau d'affichage officiel ainsi que sur le site web du club www.snl.bzh

3 COMMUNICATION

Le panneau d'affichage officiel sera sur les vitres du club house de la SNL.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte aux Open skiffs, et aux dériveurs en IND Fast (rating =<1000) et Medium (rating >1000).
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 Pour chaque concurrent majeur, la licence Club FF Voile mention « compétition » ou « pratiquant » valide.
 - 4.2.2 Pour chaque concurrent mineur :
 - a) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
 - b) La licence Club FF Voile mention « compétition », ou mention « pratiquant » accompagnée du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - 4.2.3 Pour chaque concurrent sans licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de français résidant à l'étranger :
 - a) Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - b) Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros.
 - c) Pour les mineurs, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- 4.4 Les bateaux doivent s'inscrire au club House de la SNL à partir du vendredi 02 mai 17h00 et avant le samedi à 3 mai 2025 à 10h00.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROIT à payer

Les droits sont les suivants : Dériveurs Solitaires : **15€**, Dériveurs Doubles : **30€**

6 PROGRAMME

Vendredi 02 mai 2025 inscription	17h00-22h00
Samedi 03 mai 2025	
Inscription	8h30-10h00
TOPO des équipages au club house de la SNL	10h00
Premier signal d'avertissement prévu	11h30
Aucun départ ne sera lancé après	16h00
Remise des prix au club house de la SNL A partir de	17h15

7 LIEU

7.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

7.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course possibles.

8 LES PARCOURS

Les parcours seront des parcours construits dans les zones « A ».

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 10.2 **1** courses validées est nécessaire pour valider la compétition.

a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ces courses.

b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ces courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12 PRIX

Les prix seront distribués au podium inter série dériveur medium (rating >1000), et au podium inter série (rating inférieur ou égal à 1000) et OpenSkif.

13 PARKING

13.1 Pas de remorque de route dans la descente entre les deux bunkers, même pas pour décharger.

13.2 Stockage remorques de route : privilégier la gauche du parking en arrivant au club.

13.3 Possibilité de laisser un dériveur préinscrit à la régata sur le parking bateau dès le weekend précédent.

14 ACCOMPAGNATEURS

Les entraîneurs sur semi-rigide sont invités à se signaler auprès l'autorité organisatrice en amont de leur venue.

15 MAREES

Samedi 03 mai 2025 (ref LO) : PM 09h52 4,20m – BM 16h02 1,90m – PM 22h13 4,31m Coefficient 58-51

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La SNL ne dispose pas de semi-rigide à mettre à disposition des entraîneurs.

Pour la mise à l'eau de vos semi-rigides, privilégiez la cale du port de Kernevel, à 5 minutes en voiture et 5 minutes à pied.

Prévenez le club de votre venue afin que le club organise et facilite l'accès à la cale de mise à l'eau du Port.

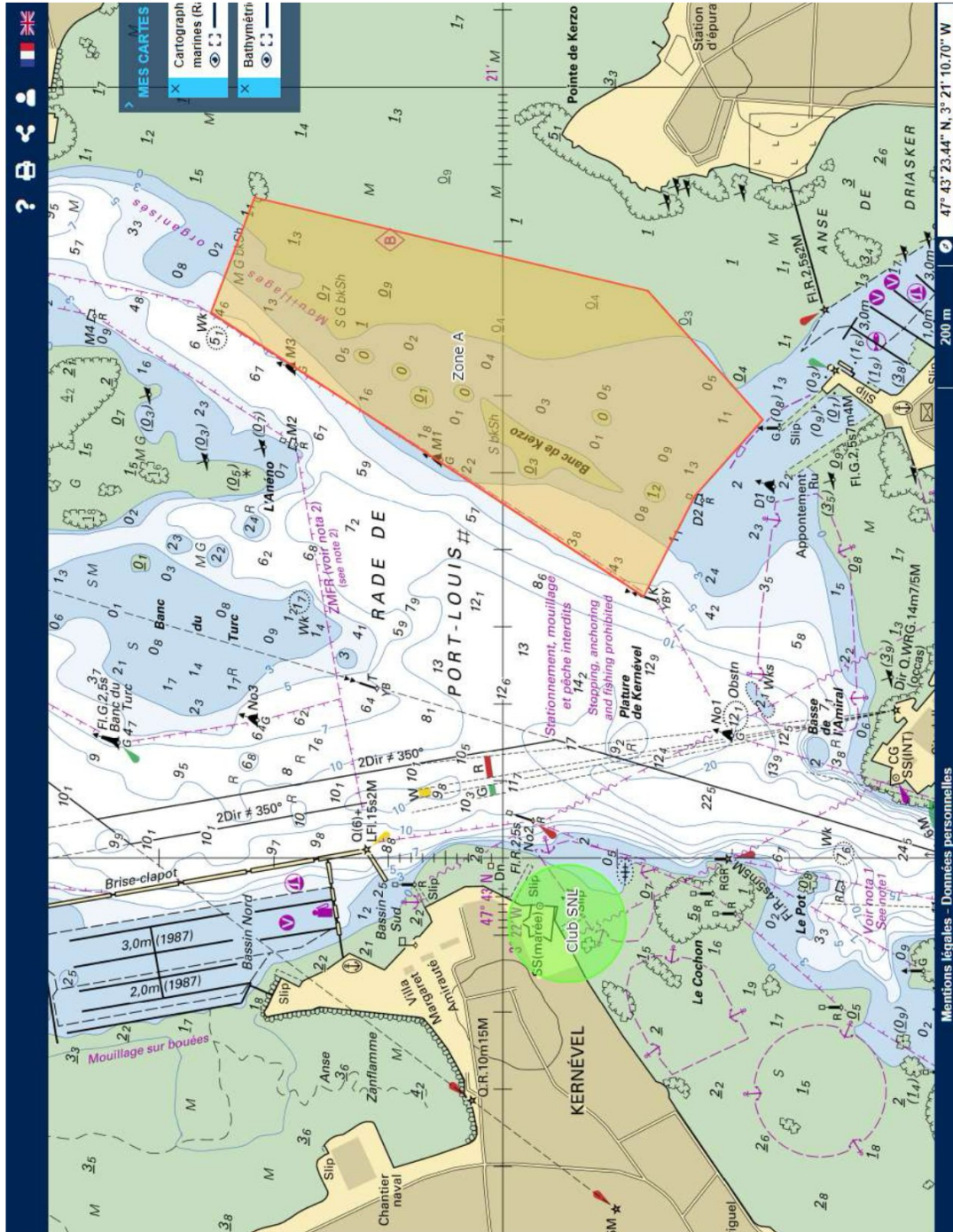
Pour plus d'informations, contacter la SNL par mail à secretaire@snl.bzh, ou les référents sur cette épreuve :

Cyril CARRERE 06 95 81 35 34 (référent terre)

Hervé LE CORRE 06 09 35 19 51 (référent mer)

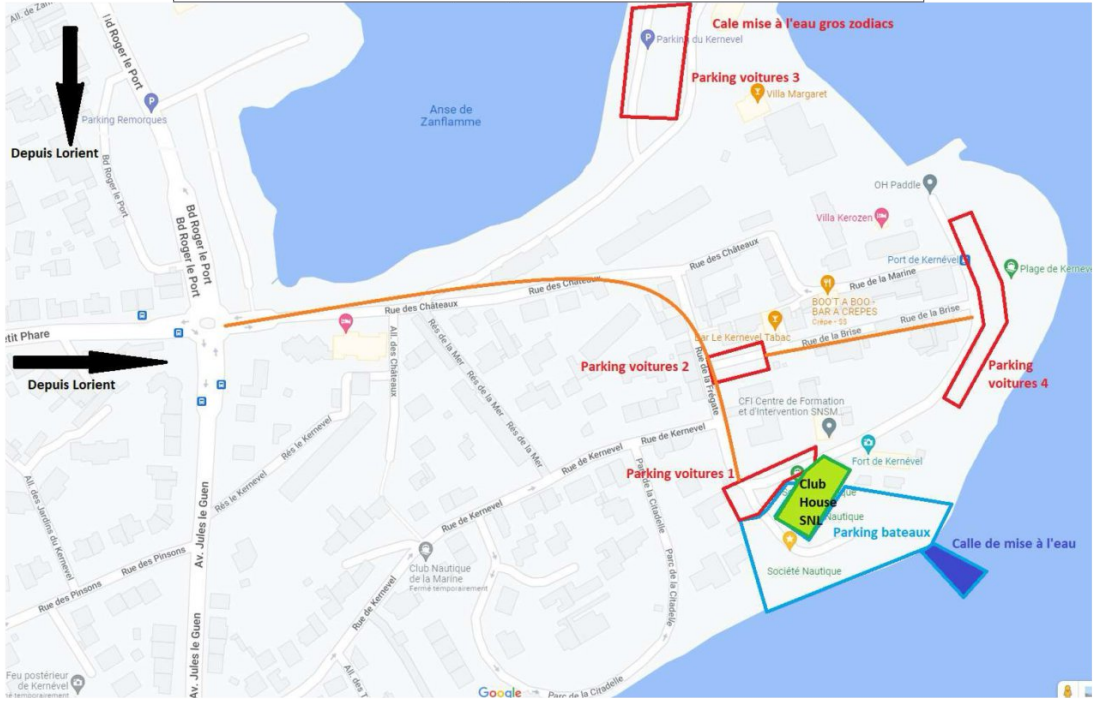
ANNEXE 2 à l'AC: Zones de course

Zone de course A : Banc de Kerzo



ANNEXE 1 à l'AC : Lieu de l'épreuve

Accès et parkings Voitures/Remorques



Site du club

